



Reparations obligations du bailleur

Par **Dormont Francoise**, le **01/12/2018** à **13:53**

Bonjour,

Je suis bailleur, et je loue un local commercial à un réparateur auto.

L'an passé j'ai fait refaire la vitrine qui donne sur son bureau. Il s'agit d'un simple vitrage qui venait remplacer un vitrage simple également datant de 1965 et qui était fendu, voire dangereux. L'avocat de mon locataire vient de m'envoyer une mise en demeure afin que je fasse exécuter un double vitrage. Je ne pense pas en avoir l'obligation, mais je peux lui donner l'autorisation de faire réaliser les travaux à ses frais. Qu'en pensez vous ?

Merci.

Par **Philp34**, le **02/12/2018** à **07:28**

Bonjour,

Je ne pense pas non plus que vous soyez contrainte de remplacer la vitre du bureau du garage de votre locataire par un double vitrage dès lors que, celle-ci simple, l'a été récemment.

Son Conseil qui vous a mis en demeure de le refaire ainsi, a-t-il invoqué la base légale sur laquelle il fondait sa prétention ou pour le moins un motif ?

Si non, vous n'avez pas à lui répondre risquant ce faisant, d'entrouvrir une quelconque faille mais par contre, vous adresser à votre locataire lui disant avoir reçu un courrier de son avocat et que vous l'autorisez, s'il le souhaite, à remplacer, à ses frais, la vitre neuve de son bureau par un double vitrage, une installation qui sera vôtre à son départ.

Par **Dormont Francoise**, le **03/12/2018** à **09:39**

Merci infiniment.

Je vais faire comme ça.